



Demander un certificat de numérotage

Cette démarche peut se faire soit en ligne via notre formulaire, soit auprès de Brest métropole.

Vous trouverez sur cette page l'ensemble des informations pour préparer et réaliser votre démarche en toute sérénité.



Vous êtes une personne en situation de handicap et cela complique habituellement vos démarches ? Découvrez comment nous contacter via notre page "[Personnes en situation de handicap](#)"

Avant de commencer



Cette démarche peut être réalisée :

- > **100% en ligne** : oui
- > **Par email** : oui auprès du Conseil architectural et urbain au cau@brest-metropole.fr
- > **Par courrier postal** : oui, au Conseil architectural et urbain, 24 rue Coat ar Guéven, 29 200 Brest ou dans les mairies des communes de Bohars, Guilers, Guipavas, Gouesnou, Le Relecq-Kerhuon, Plougastel, Plouzané.
- > **Via le service de renseignement téléphonique** : non
- > **En rendez-vous physique** : oui, au Conseil architectural et urbain, de 9h à 12h30 sans rendez-vous.

En cas d'urgence, nous vous recommandons de contacter le Conseil architectural et urbain de Brest Métropole au 02 98 33 50 50 (9h/12h30 et 13h30/17h).

Cette démarche est **gratuite**.

La lecture de cette page prend **1 minute**.

Qu'est-ce que le certificat de numérotage ?

Les certificats de numérotage sont nécessaires dans le cadre de mutations immobilières (nouvelle maison ou nouvel immeuble, changement de dénomination de rue...).

Vous pouvez obtenir en ligne ces certificats pour les biens situés sur les communes de Brest métropole : Bohars, Brest, Gouesnou, Guilers, Guipavas, Plougastel Daoulas, Plouzané et Le Relecq-Kerhuon.

Comment l'obtenir ?

Il suffit de remplir le formulaire ci-après.

A prévoir :

Section (deux lettres) et parcelle de votre bien : trouver ces données sur le [cadastre de Brest métropole](#) en ligne.

N'hésitez pas à en faire une capture d'écran pour la joindre au formulaire si besoin.



Veillez patienter...

Contact

Conseil architectural et urbain de Brest métropole

24, rue Coat-ar-Gueven
29200 Brest

Accueil téléphonique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 et 13h30 à 17h.

Accueil physique du lundi au vendredi, 9h à 12h30 uniquement.

☎ 02 98 77 50 50

☎ 02 98 33 50 50

@ cau@brest-metropole.fr

NOUS CONTACTER

Vous n'avez pas trouvé l'information que vous cherchiez dans cette page ?



Consultez notre foire aux questions



Ecrivez-nous

Dernière mise à jour le : **19 octobre 2021**

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30